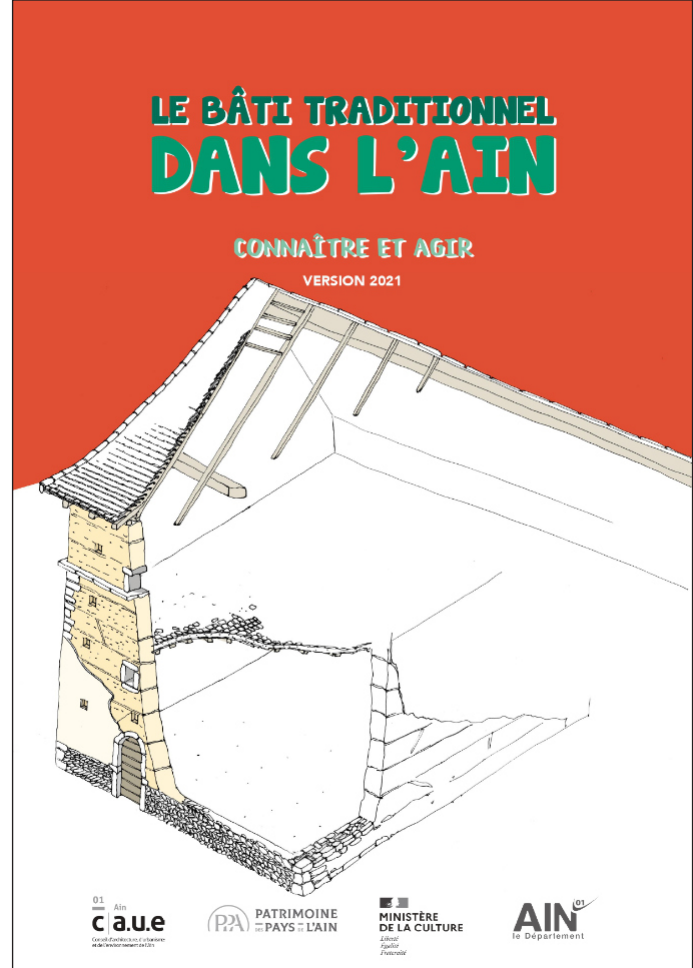


EXTRAITS



Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.

Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.



5.18 INTERVENIR SUR L'EXISTANT

RÉALISER UNE DEVANTURE EN FEUILLURE

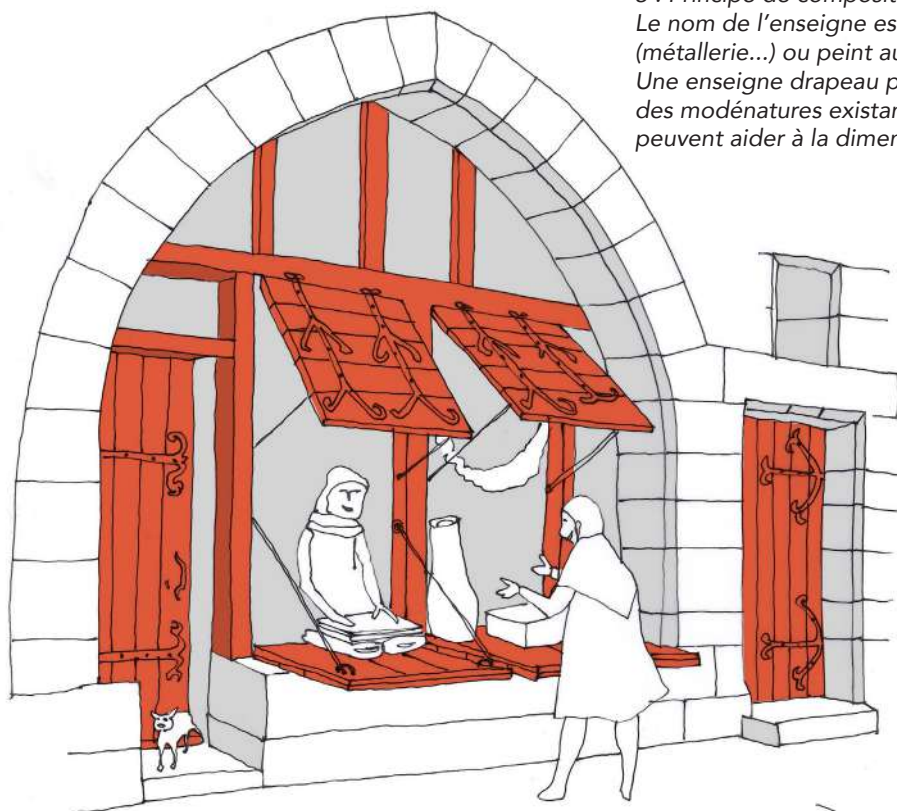
1 : Échoppe médiévale, d'après le dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle 1854. Eugène Viollet-le-Duc.

2 : Plan d'une devanture en applique.

3 : Principe de composition possible d'une devanture en applique.

Le nom de l'enseigne est de préférence en lettres découpées (métallerie...) ou peint au pochoir.

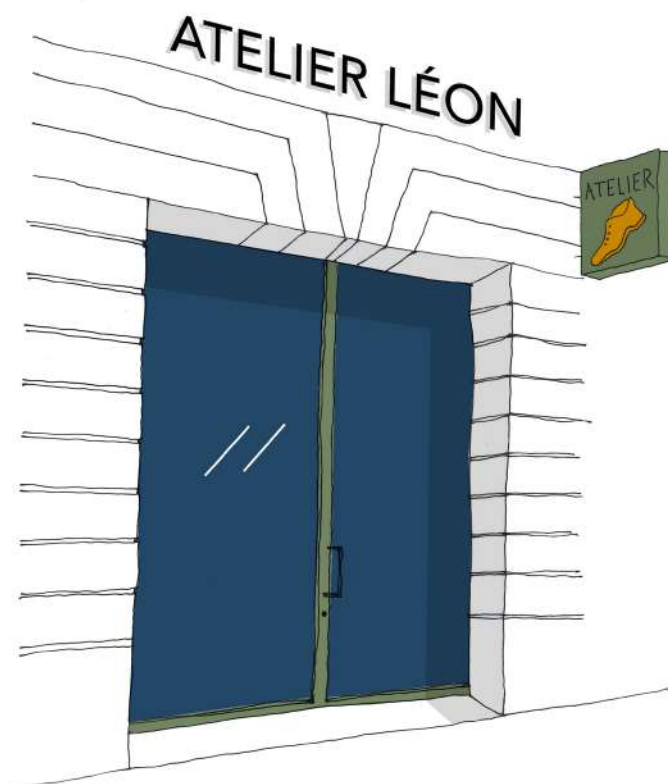
Une enseigne drapeau peut compléter la devanture. Les proportions des modénatures existantes (modules de pierre de taille, joints creux...) peuvent aider à la dimensionner.



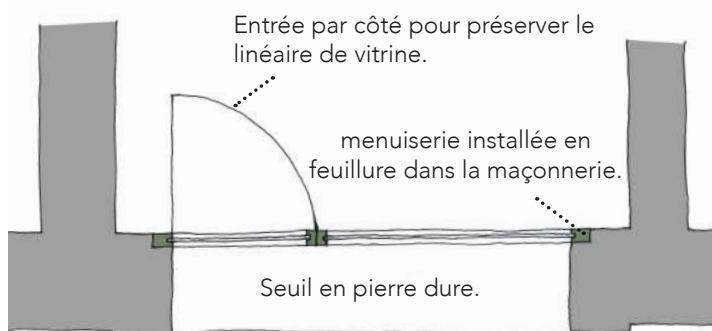
" DEVANTURE DE BOUTIQUE : REVÊTEMENT, ORDINAIREMENT EN BOIS, QUI FORME SAILLIE AU DEVANT D'UNE BOUTIQUE, ET QUI SERT A ÉCLAIRER ET À CLORE. ANCIENNEMENT LES OUVERTURES DES BOUTIQUES NE S'ÉLEVAIENT PAS AU-DESSUS DU REZ-DE-CHAUSSÉE, DE SORTE QU'ELLES ÉTAIENT FORT BASSES ; AUJOURD'HUI ELLES EMBRASSENT SOUVENT LE REZ-DE-CHAUSSÉE ET L'ENTRE-SOL, CE QUI PERMET À L'ARCHITECTURE DE LEUR DONNER DE PLUS BELLES PROPORTIONS. "

BOSC Ernest Dictionnaire raisonné de l'Architecture, et des sciences de l'art qui s'y rattachent Tome II, 1878 page 42

1



3



2